



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 12 décembre 2024

**Résolution du 8 mars 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne : une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'invasion de Poutine ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 8 mars 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Lausanne, une ville solidaire dans les faits avec le peuple ukrainien qui lutte contre l'intervention militaire de Poutine ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

**Rappel de la résolution**

*« Le Conseil souhaite que la Municipalité s'adresse aux autorités cantonales et fédérales pour demander un accueil large et de qualité pour toute personne fuyant la guerre et qui souhaiterait se réfugier sur le territoire suisse, sans distinction de nationalité ou de statut de séjour, et sans aucune forme de discrimination ».*

**Réponse de la Municipalité**

Dès l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Municipalité de Lausanne a rappelé son fort engagement en faveur de la paix et a condamné fermement l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe. Très préoccupée par la situation humanitaire, elle a affirmé sa pleine solidarité et son soutien envers la population ukrainienne ainsi qu'avec toutes les victimes de cette guerre.

La Municipalité a confirmé son engagement en faveur de l'accueil de réfugié-e-s en Suisse et en particulier à Lausanne. Elle a entamé des démarches afin que toutes les dispositions nécessaires puissent être prises. Les Lausannoises et Lausannois ont rapidement réagi et ont organisé des actions de solidarité.

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2022, la Municipalité a fait savoir à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en Suisse qu'elle suspendait ses relations diplomatiques avec toutes les instances représentatives de la Fédération de Russie.

La Municipalité a également adressé un message de solidarité et de soutien à l'Ambassadeur d'Ukraine en Suisse.

La Ville a assuré une communication accessible permettant de regrouper toutes les informations nécessaires pour assurer l'accueil des réfugié-e-s dans les meilleures conditions. Elle a fourni l'ensemble des informations à disposition concernant les procédures mises en place par l'Etat de Vaud, ainsi que les associations telles que la Croix Rouge et l'EVAM, notamment à travers un portail dédié. La Ville a orienté également les Lausannoises et les Lausannois qui souhaitaient exprimer leur solidarité par des dons ou des propositions d'accueil.

Concernant l'accueil des réfugié-e-s, la coordination avec les autorités cantonales et fédérales a été nécessaire et immédiate, car ces questions relèvent avant tout de la compétence de ces autorités. La Confédération a assoupli les conditions d'entrée en Suisse pour les personnes en provenance d'Ukraine. Les ressortissantes ukrainiennes et ressortissants ukrainiens ont été exemptés de visa pour se rendre en Suisse et pouvaient y entrer sans posséder de passeport biométrique. Dès mi-mars 2022, le Canton de Vaud, grâce à l'Organisation régionale de Protection civile Lausanne-District (386 astreint-e-s en 3 jours) a ouvert une structure d'hébergement temporaire d'urgence sur le site de Beaulieu pour accueillir des réfugiés en provenance d'Ukraine. La structure d'environ 200 places a permis d'offrir le gîte et le couvert 24h/24 aux personnes en quête de protection arrivant dans le canton le temps de leur trouver une solution d'accueil et d'hébergement de longue durée.

Dès le 4 mars 2022, la Municipalité a décidé d'octroyer une première aide d'urgence en faveur du peuple ukrainien. Un montant de CHF 50'000.- a été versé à l'organisation Medair présente à la frontière polono-ukrainienne. Un autre montant de CHF 50'000.- a été versé en décembre 2022 à Medair, qui agit au plus proche des populations. La Municipalité a confirmé également son engagement en faveur de l'accueil de migrantes et des migrants en Suisse et à Lausanne. La Municipalité a également accordé une aide d'urgence de CHF 5'000.- au Comité de solidarité Suisse-Ukraine pour financer l'achat et l'acheminement de médicaments et de matériel médical en Ukraine.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter